

L'U.S.M. Gagny Cyclisme et Cyclotourisme

**3<sup>ème</sup> édition de "La Braderie du vélo de Gagny"**

**Dimanche 31 octobre 2010**

SALLE ARENA (2000m<sup>2</sup>)  
(121 rue Jules Guesde - 93 Gagny)  
Entrée libre et gratuite

**- Salon de vente de matériels de vélo** (ouvert à tous)

Stands de matériels neufs et d'occasion.

Professionnels du cycle, fabricants, importateurs, équipes pros, équipes DN, collectionneurs, clubs, particuliers...

Vente de matériels exclusivement en rapport avec le cycle : vélos, pièces détachées, vêtements, collections...

Ouvert : de 9 heures à 18 heures.

Vous pouvez télécharger le bulletin de participation sur notre site et l'envoyer par courrier à notre siège\*.

**- Bourse aux vélos d'occasion** (ouvert à tous)

Dépôt-vente de vélos d'occasion.

Vélos, cadres et roues d'occasion : courses, VTT, VTC, de villes, pistes, bicross, enfants...

Dépôt : de 7h30 heures à 11 heures.

Vente : de 9 heures à 18 heures.

Les invendus doivent être impérativement récupérés entre 16 heures et 19 heures.

Le matériel deviendra propriété de l'U.S.M. Gagny Cyclisme après 19h.

Frais de dépôt : gratuit

Frais en cas de vente : 10%

Nous n'acceptons que les vélos en parfait état de marche.

L'U.S.M. Gagny Cyclisme décline toute responsabilité sur la qualité et la provenance du matériel déposé.

\*Contact : U.S.M. GAGNY CYCLISME - CYCLOTOURISME  
23 rue Laennec 93220 Gagny 06 81 87 08 53 après 18h  
Blog : [www.la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com](http://www.la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com)  
e-mail : [la\\_braderie\\_du\\_velo\\_de\\_gagny@orange.fr](mailto:la_braderie_du_velo_de_gagny@orange.fr)

**3<sup>ème</sup> édition de "La Braderie du vélo de Gagny"**

**Dimanche 31 octobre 2010**

SALLE ARENA (2000m<sup>2</sup>)  
(121 rue Jules Guesde - 93 Gagny)  
Entrée libre et gratuite

-----  
**USM GAGNY 23 rue Laennec 93220 GAGNY - 06 81 87 08 53 après 18h**

**e-mail : [www.la\\_braderie\\_du\\_velo\\_de\\_gagny@orange.fr](mailto:www.la_braderie_du_velo_de_gagny@orange.fr)**

**Site : [www.usm-gagny.asso.fr/cyclisme.html](http://www.usm-gagny.asso.fr/cyclisme.html)**

**Blog : [la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com](http://la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com)**  
-----

**Demande d'inscription**

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

**Joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité**

0 Carte d'identité

0 Passeport

0 Permis de conduire

Numéro : ..... Délivrée le ..... à.....

-----  
TARIF : 25 euros les 2 mètres sur 2 Je réserve.....mètres (8 mètres maximum)

Total à régler : ..... par chèque à l'ordre de l'U.S.M. Gagny Cyclisme  
-----

**Seuls les exposants munis d'un badge nominatif pourront pénétrer dans la salle avant 9 heures.**

**Indiquez au verso de ce bulletin le nom des personnes qui tiendront le stand**

**(2 personnes par stand de 2 mètres)**  
-----

**Les objets mis en vente devront avoir un rapport avec le cyclisme**

L'installation des stands aura lieu de 7h à 9h. Tout emplacement non occupé à 9 heures pourra être attribuée à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant absent.

La vente au public aura lieu de 9h à 18 heures ; l'entrée est gratuite.  
-----

J'accepte les conditions du règlement ci-joint et j'atteste sur l'honneur être :

Un professionnel ou un représentant d'un club :

Nom de la société : .....

Registre du commerce n°.....

**(Joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité)**

Un particulier vendeur occasionnel (**Joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité**)

Date .... / .... /2010

Signature

# REGLEMENT DE LA BRADERIE DU VELO DE GAGNY

L'U.S.M. GAGNY Section Cyclisme et Cyclotourisme organise une braderie du vélo dans la salle de l'Aréna, rue Jules Guesde, à Gagny (Seine-Saint-Denis) le dimanche 31 octobre 2010.

## 1/ Inscription

Pour être validées, les demandes d'inscription doivent être complètes et accompagnées des pièces à fournir et du règlement par chèque (à l'ordre de l'U.S.M. Gagny Cyclisme) en fonction du nombre de mètres retenus. La réservation est de 25 euros les 2 mètres (avec environ 2 mètres de profondeur).

Les demandeurs fourniront :

- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- le bulletin de participation

Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée, avant le 20 octobre 2010.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées aux organisateurs : USM Gagny Section Cyclisme, 23 rue Laennec 93220 GAGNY 06 81 87 08 53 après 18h

Site : [usm-gagny.asso.fr/cyclisme.html](http://usm-gagny.asso.fr/cyclisme.html)

Blog : [www.la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com](http://www.la-braderie-du-velo-de-gagny.over-blog.com)

e-mail : [la\\_braderie\\_du\\_velo\\_de\\_gagny@orange.fr](mailto:la_braderie_du_velo_de_gagny@orange.fr)

## 2/ Conditions de participation

La braderie du vélo de Gagny est ouverte aux cyclistes, aux clubs et aux professionnels. Les emplacements ne peuvent être sous-loués.

Les mineurs ne pourront exposer sans autorisation parentale écrite.

Les objets mis en vente devront avoir un rapport avec le cyclisme. La vente de contrefaçons est strictement interdite.

**Les stands de restauration sont réservés aux organisateurs.**

Les prix devront être affichés sur tous les articles mis en vente.

En cas d'annulation de la braderie par les organisateurs, les réservations seront remboursées, mais aucune indemnité ne sera versée.

## 3/ Accueil

L'installation des stands aura lieu de 7h à 9h. Tout emplacement non occupé à 9 heures pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant absent. En cas de désistement, les sommes versées lors de l'inscription resteront acquises aux organisateurs.

La vente au public aura lieu de 9h à 18 heures ; l'entrée est gratuite. Seuls les exposants munis d'un badge nominatif pourront pénétrer dans la salle avant 9 heures. Les exposants qui partiront avant 17h ne pourront s'inscrire à nouveau l'année suivante.

## 4/ Emplacement

Les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.

Les emplacements seront délimités et numérotés ; la profondeur de l'emplacement sera d'environ 2 mètres.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables de tout vol ou de toute dégradation commise : les exposants devront être assurés à cet effet.

## 5/ Propreté

Les emplacements devront rester propres après le départ des exposants.

## 6/ Dispositions légales

Les exposants professionnels doivent se conformer au droit fiscal auquel ils sont assujettis. Ils doivent être obligatoirement immatriculés au RC.S ou au RM

Une liste des exposants sera établie et restera à la disposition du commissariat de police et de la gendarmerie pendant toute la durée de la brocante ; elle sera transmise à la préfecture conformément à la loi.

## 7/ Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.